



CREALIS

Plateforme chimique plateforme chimique des
Roches-Roussillon

PJ n°46 : Description des installations

Rapport

Réf : CACICE22593 / RACICE04839-04

CLDUR / JPT

21/11/23

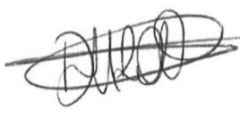

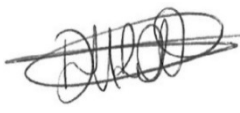

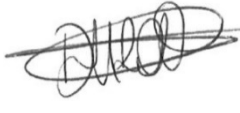

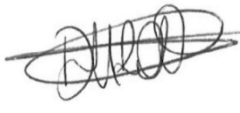



CREALIS

Plateforme chimique plateforme chimique des Roches-Roussillon

PJ n 46 : Description des installations

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de Alexandra PAILLART (Société ASC).

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	23/05/2022	01	Sous-traitance	C. DUROUX 	JP. LENGLET 
Reprise des commentaires de CREALIS	25/07/2022	02	Sous-traitance	C. DUROUX 	JP. LENGLET 
Reprise des commentaires de CREALIS	25/05/2023	03	Sous-traitance	C. DUROUX 	JP. LENGLET 
Reprise commentaires DREAL	21/11/23	04	Sous-traitance	C. DUROUX 	JP. LENGLET 

GINGER BURGEAP Agence Centre-Est • 19, rue de la Villette – 69425 Lyon CEDEX 03

Tél : 04.37.91.20.50 • Fax : 04.37.91.20.69 • burgeap.lyon@groupeginger.com

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICE22593 / RACICE04839-04
Numéro d'affaire :	A58626
Domaine technique :	ICPE - DDAE

SOMMAIRE

1.	Description de l'établissement	6
1.1	Présentation du groupe DEHON	6
1.1.1	Un pionnier de la chimie de spécialité	6
1.1.2	Organisation du groupe.....	6
1.2	Présentation de CREALIS.....	7
1.2.1	Des solutions techniques aux besoins industriels	7
1.2.2	Principales activités de CREALIS	7
2.	Localisation du site	9
3.	Activités du site	9
3.1	Activité de traitement de déchets	11
3.1.1	Hexafluorure de soufre (SF ₆) pollué	11
3.1.2	Fluides halogénés pollués (Régénération).....	11
3.2	Activités de broyage	12
3.3	Activités associées aux Gaz Inflammables Liquéfiés (hors type HC)	12
3.3.1	Dépotage de camions citernes ou d'isoconteneurs de GLI ou GLnI	12
3.3.2	Empotage de camion-citerne ou d'isoconteneurs de GLI ou GLnI	12
3.3.3	Stockages de gaz liquéfiés.....	12
3.3.4	Conditionnement de GLI et GLnI.....	13
3.4	Activités associées aux Gaz Inflammables Liquéfiés (uniquement de type HC)	13
3.4.1	Quai camions FAP Bouteilles	13
3.4.2	Stockage GLI type HC	13
3.5	Activité "AdBlue"	13
4.	Nature et volume des activités	13
4.1	Classement du site au titre des ICPE.....	13
4.2	Détermination du statut SEVESO	16
4.2.1	Règlementation applicable.....	16
4.2.2	Application à l'établissement CREALIS.....	17
4.3	Conformité réglementaire.....	18
5.	Organisation du site	19
5.1	Implantation des installations.....	19
5.2	Fonctionnement du site	21
5.2.1	Effectif	21
5.2.2	Horaires de travail	21
6.	Description des installations	22
6.1	Activités de traitement des déchets	22
6.1.1	Activité de broyage.....	22
6.1.2	Régénération des fluides halogénés pollués (GLI et GLn I).....	22
6.1.3	Régénération de l'hexafluorure de soufre (SF ₆) pollué	22
6.2	Activité de conditionnement de GLI.....	22
6.3	Dépotage / empotage des produits	23
6.3.1	Zone « DEPOTAGE EMPOTAGE »	23
6.3.2	Zone « FAP Dépotage »	23
6.4	Stockages.....	24
6.4.1	Stockages fixes de GLI	24
6.4.2	Stockages mobiles	25
6.4.3	Transferts	25
6.5	Activité "AdBlue"	25

6.5.1	Appareils de levage et manutention	26
6.5.2	Utilités utilisées	26
7.	Ouvrage et travaux envisagés	28
7.1	Travaux de démolition/construction	28
7.2	Gestion des déblais/remblais.....	29
8.	Description des moyens de suivi et de surveillance	29
9.	Description des moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	29
10.	Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées	29
10.1	Nature, origine et volume des eaux utilisées	29
10.2	Nature, origine et volume des eaux affectées par le fonctionnement du site	30
11.	Conditions de remise en état du site après exploitation.....	30

TABLEAUX

Tableau 1 : Principales activités de CREALIS	8
Tableau 2 : Parcelles cadastrales (d'après le compromis de vente).....	9
Tableau 3 : Classement ICPE (selon la nomenclature version EDITION v53 – 03-2023).....	14
Tableau 4 : Rubriques et quantité retenues pour le calcul SEVESO - CONFIDENTIEL	18
Tableau 5 : Principales zones composant le futur site	19
Tableau 6 : Répartition de l'effectif du site CREALIS	21
Tableau 7 : Matières Premières	26
Tableau 8 : Produit fini.....	26
Tableau 9 : Consommations envisagées	28
Tableau 10. Consommation d'eau.....	29
Tableau 11. Rejets d'eau.....	30

FIGURES

Figure 1 : Logos des sociétés du groupe DEHON	7
Figure 2 : Synoptique des activités de CREALIS	10
Figure 3 : Rayon d'enquête et communes concernées	15
Figure 4 : Principales zones composant le site	20
Figure 5 : Logigramme hiérarchique du site	21
Figure 6 : Processus de broyage - CONFIDENTIEL	22
Figure 7 : Broyeur - CONFIDENTIEL	22
Figure 8 : Exemple d'installation de conditionnement de GLI	23
Figure 9 : Schéma de principe d'une cuve de GLI	25

1. Description de l'établissement

La description des installations (PJ46) présente dans la description de l'établissement. Ce chapitre précise les éléments nécessaires pour réaliser l'étude de dangers.

1.1 Présentation du groupe DEHON

1.1.1 Un pionnier de la chimie de spécialité

Le Groupe DEHON, société familiale, est depuis 1874 le spécialiste des fluides frigorigènes pour les métiers du froid et de la climatisation. Le développement de cette activité l'a naturellement conduit à promouvoir des produits complémentaires sur d'autres marches. Au fil des années, il est devenu un leader dans les produits chimiques de spécialités :

- gaz frigorigènes ;
- gaz propulseurs pour aérosols ;
- produits pour la haute technologie ;
- intermédiaires de synthèse ;
- produits pour l'électronique (pour l'assemblage des cartes) ;
- produits d'entretien pour l'automobile, fluides techniques (produits de refroidissement, lave-glace et produits d'entretien)

Le Groupe DEHON a gagné la confiance des principaux producteurs mondiaux avec lesquels il a noué des contrats de partenariat dans de nombreux domaines d'applications tel que l'automobile, l'optique, l'aéronautique, l'électronique, le médical. Son engagement dans le développement durable l'a mené à développer la récupération et la régénération des produits qu'il commercialise.

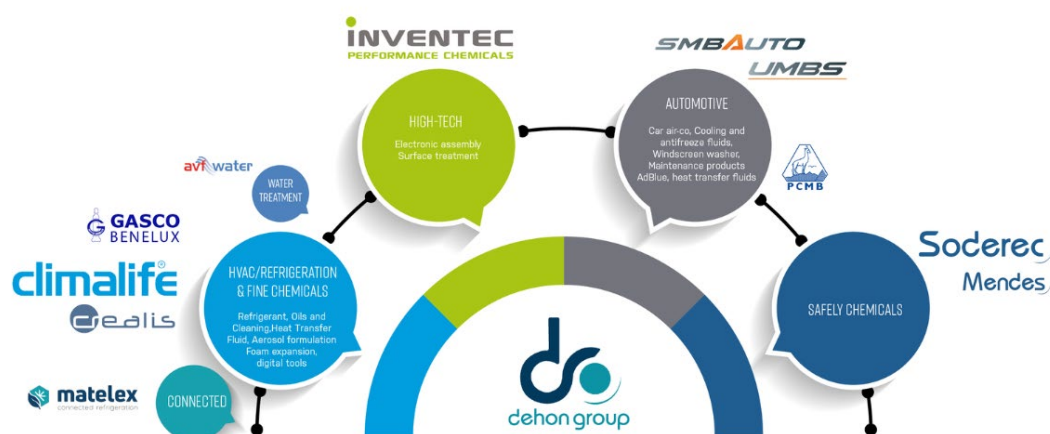
1.1.2 Organisation du groupe

Présent dans plus de 40 pays (Europe, Amérique et Asie) avec environ 550 personnes, il est composé de filières commerciales :

- Climalife : réfrigération, climatisation et chauffage ;
- SMB : produits pour l'entretien automobile (liquide de refroidissement, lave glace, polish) ;
- Inventec Performance Chemicals : solutions chimiques innovantes pour les industries de haute technologie ;
- Soderec International : acides dilués ou mélangés (HF et autres).

et d'une structure technique (CREALIS et ses sociétés sœurs) en charge des opérations industrielles et logistiques.

Figure 1 : Logos des sociétés du groupe DEHON



1.2 Présentation de CREALIS

1.2.1 Des solutions techniques aux besoins industriels

Créée en 1964, CREALIS est une société industrielle d'exploitation et fait partie du Groupe DEHON, acteur majeur de l'industrie chimique. Nous gérons plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France et en Europe de l'Ouest, dont trois sites SEVESO Seuil Haut.

Spécialistes du conditionnement à façon de gaz liquéfiés et autres produits chimiques de performance, CREALIS met à la disposition de ces clients leurs outils industriels ainsi que leur personnel habilité. Ils peuvent traiter une grande variété de matières : les gaz liquéfiés (notre cœur de métier), les liquides, visqueux, pâteux, dangereux (inflammables, toxiques, corrosifs) ou non. Ils ont également de l'expertise dans les prestations annexes de logistique des matières dangereuses et la gestion d'un parc d'emballages sous pression.





CREALIS possède une expertise technique dans la manipulation, le stockage et l'utilisation des produits (gaz fluorés, solvants, détergents, gaz liquéfiés inflammables, etc.) et leurs applications.


Pour répondre au besoin des clients de plus en plus complexes, CREALIS les conseille et met en place des solutions industrielles adaptées.

1.2.2 Principales activités de CREALIS

Les principales activités de CREALIS sont données dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Principales activités de CREALIS

Libellé de l'activité	Illustration	Description
Conditionnement Petits & grands Volumés		<p>Conditionnement à façon de produits chimiques : le cœur de métier de CREALIS</p> <p>CREALIS est le spécialiste du conditionnement à façon de gaz liquéfié, à toute pression. Notre savoir-faire aujourd'hui reconnu dans le secteur industriel, s'est développé au fil des années en collaboration avec nos partenaires et clients. Les outils disponibles sur leurs différents sites leur permettent de réaliser une large gamme de volumes, allant de 10 g à 20 tonnes.</p> <p>Outre leur expertise dans les gaz liquéfiés, ils peuvent traiter une grande variété de produits : liquide (détergent, solvant), visqueux, pâteux (crème à braser), produit dangereux ou non.</p>
Formulations et mélanges		<p>CREALIS étudie et réalise sur demande toute opération de mélange où dilution de produits liquides ainsi que de poudres. Leur laboratoire contrôle tous les produits fabriqués sur leurs sites. CREALIS bénéficie du savoir-faire et de l'expérience de ses ingénieurs chimistes.</p>
Récupération - Régénération		<p>CREALIS maîtrise le cycle de vie des produits</p> <p>CREALIS régénère les fluides frigorigènes récupérées, gère et traite tous les fluides repris. Le cycle de vie des produits est maîtrisé : analyse, collecte, régénération ou destruction des produits usés.</p> <p>CREALIS possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bonne expertise des propriétés physico-chimiques des fluides ; • une connaissance de la réglementation en vigueur concernant les déchets et maîtrise de leur traçabilité (gestion des BSD).
Stockage, Transport Logistique		<p>CREALIS maîtrise les prestations logistiques autour de ses produits</p> <p>CREALIS a toujours attaché une importance particulière au respect de la réglementation et à la sécurité de toutes les personnes étant amenées à manipuler les produits distribués. À ce titre, CREALIS développe et entretient des relations de partenariat avec leurs prestataires, transporteurs et logisticiens, eux-mêmes obéissant à une procédure d'homologation très stricte avant de pouvoir être référencé.</p> <p>CREALIS possède :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une expertise dans le stockage et le transport des matières dangereuses conditionnées ou en vrac (classes ADR 2, 3, 5, 6 et 8), dont les marchandises à haut risque nécessitant un plan de sûreté ; • une expertise dans le transport et la gestion des déchets (régénération et destruction) ; • une gestion d'un parc propre de citerne et isotanks gaz ; • une expertise dans la gestion des problématiques douanières pour les hydrocarbures soumis à accises.

Libellé de l'activité	Illustration	Description
Ingénierie Services		<p>Ingénierie : conception, réalisation et gestion de projet. Les spécialistes de CREALIS conçoivent et fabriquent des systèmes spécifiques dédiés aux sites industriels à équiper : poste de charge, centrale d'inversion, groupe de transfert, stockage (réservoir, conteneur, bouteille). CREALIS a breveté un certain nombre de procédés, notamment en matière de récupération et de traitement des fluides frigorigènes. Leurs équipes assurent la coordination et le suivi du projet jusqu'à la mise en service de l'installation.</p> <p>SAV et Prestations CREALIS bénéficie d'un savoir-faire pour la pérennité des projets industriels. Il conseille et accompagne les industriels dans l'entretien des installations réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi des installations, prestations d'entretien (vidange, recharge, nettoyage, etc.) ; • conseil et accompagnement réglementaire (inspection périodique, requalification)

2. Localisation du site

Le site de CREALIS sera localisé sur la commune de Péage-en-Roussillon (38) sur la partie nord de la Plateforme chimique des Roches-Roussillon.

Le périmètre ICPE englobe une emprise d'environ 8,4 ha.

Tableau 2 : Parcelles cadastrales (d'après le compromis de vente)

Section	Numéro de parcelle	Superficie parcelle (m ²)	Superficie concernée par le projet CREALIS (m ²)
BB	58	157 965	84 198
BB	29	3 255	7
TOTAL			84 205

La pièce jointe n°1 du dossier de demande d'autorisation environnementale fournit le plan de situation.

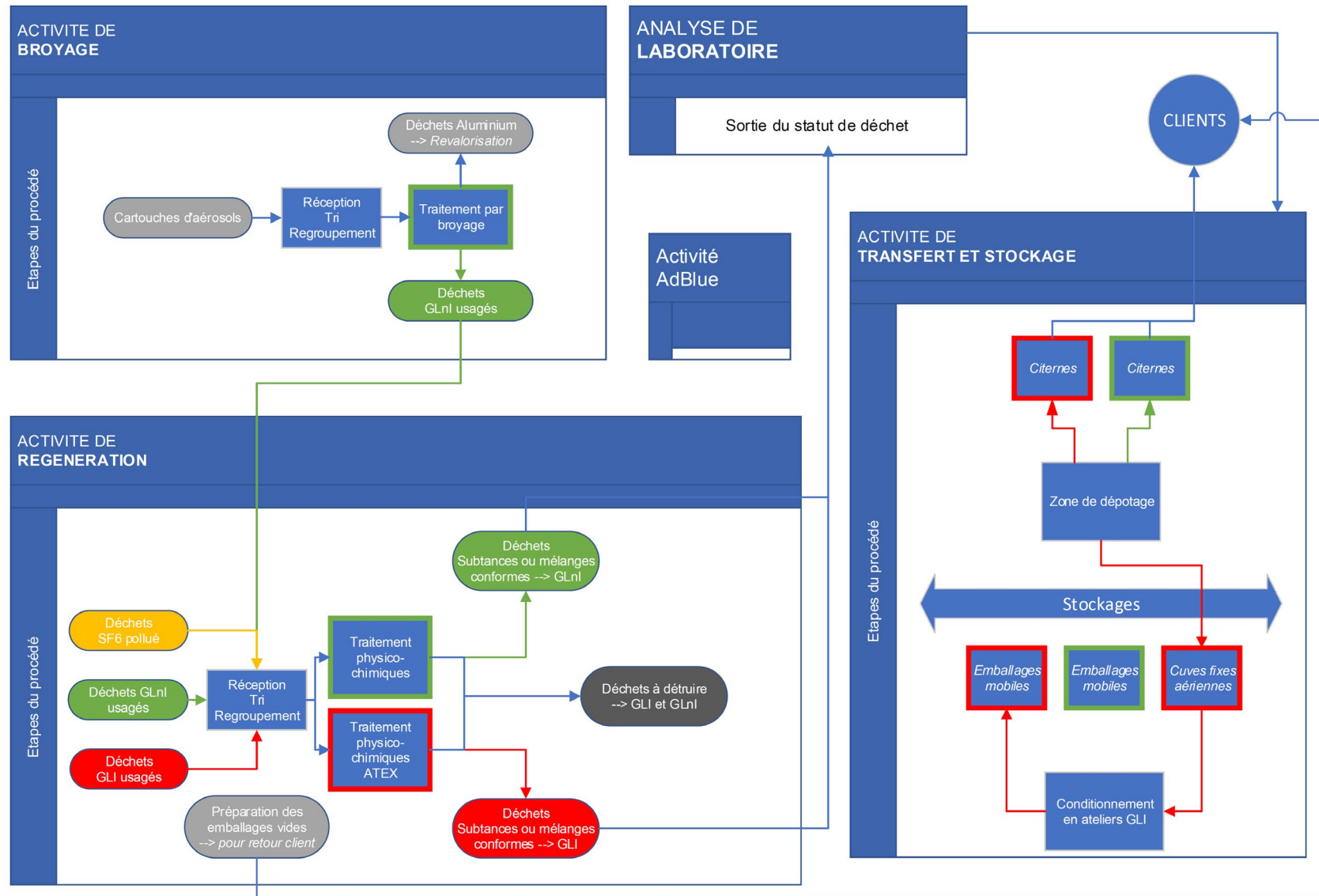
3. Activités du site

Le site de CREALIS regroupera plusieurs activités opérationnelles :

- Traitement de déchets de fluides frigorigènes, incluant un process dit de « Régénération », et un process dit « Broyeur » ;
- Traitement de déchets d'hexafluorure de soufre (SF₆) suivant un process de régénération ;
- Dépotage, empotage, stockage et conditionnement de fluides frigorigènes, inflammables ou non inflammables ;
- Logistique (réception, expédition, stockages) d'emballages sous pression contenant des fluides frigorigènes et d'hexafluorure de soufre.

La figure ci-dessous donne le synoptique des activités de CREALIS.

Figure 2 : Synoptique des activités de CREALIS



3.1 Activité de traitement de déchets

Le site CREALIS à Roussillon mettra en œuvre des opérations de transit et de traitement de déchets de 2 types :

- L'hexafluorure de soufre (SF_6) : c'est un gaz artificiel de la famille des fluorés qui est incolore, inodore et ininflammable. Le SF_6 est surtout utilisé par l'industrie de l'électricité comme gaz isolant pour le matériel haute tension. Le SF_6 est utilisé en petites quantités dans l'industrie de l'électronique pour la fabrication de semi-conducteurs et aussi comme gaz de dépistage dans les études sur la dispersion des gaz réalisées en industrie et en laboratoire ;
- Les fluides halogénés utilisés comme fluides frigorigènes : ce sont des gaz inflammables ou non, inodores et dont les points d'ébullition sont adaptés aux applications frigorifiques. Les fluides frigorigènes sont utilisés dans les systèmes d'absorption de chaleur (climatisation, congélateur) ou dans les pompes à chaleur, qui absorbent l'énergie thermique à l'extérieur et les restituent à l'intérieur d'un local. Le fluide absorbe la chaleur à basse température et basse pression, puis libère la chaleur à une température et une pression plus élevée, généralement par un changement d'état.

L'activité de régénération est actuellement exploitée sur 2 sites de la société CREALIS :

- Sur le site CREALIS de Bry-sur-Marne depuis 1962 pour les fluides frigorigènes. La majeure partie de ces activités sera transférée sur la plateforme de Roussillon ;
- Sur le site CREALIS de Saint-Priest pour l'hexafluorures de soufre. La totalité de l'activité sera transférée sur la plateforme de Roussillon.

La plateforme de Roussillon réceptionnera les déchets pollués, leur appliquera un traitement puis selon la nature des produits générés, certaines substances seront renvoyées aux clients ou détruites.

3.1.1 Hexafluorure de soufre (SF_6) pollué

Différentes étapes permettent de recycler le SF_6 pollué réceptionné en bouteille, fût à pression ou dans des appareils électriques. Des analyses en laboratoire permettent de valider la bonne réalisation des opérations successives.

Pour des raisons de confidentialité lié à la technologie retenue, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible la présentation complète du traitement du SF_6 pollué. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

3.1.2 Fluides halogénés pollués (Régénération)

Différentes étapes permettent de recycler les fluides halogénés pollués réceptionnés en bouteille ou en fût à pression. Des analyses en laboratoire permettent de valider la bonne réalisation des opérations successives. Les fluides halogénés pollués peuvent être inflammables ou non inflammables.

Pour des raisons de confidentialité lié à la technologie retenue, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible la présentation complète du traitement des fluides halogénés pollués. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

3.2 Activités de broyage

Le broyage est une activité exploitée sur le site CREALIS de Bry-sur-Marne depuis 2015 et sera totalement délocalisée sur la plateforme de Roussillon.

La capacité de traitement du broyeur est de 0,8 tonne par jour (soit 4 tonnes par semaine). La réception de déchets dangereux avant broyage représentera une quantité de 3,5 tonnes par semaine.

Pour des raisons de confidentialité lié à la technologie retenue, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible la présentation du broyage. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

3.3 Activités associées aux Gaz Inflammables Liquéfiés (hors type HC)

Le site CREALIS à Roussillon mettra également en œuvre des activités de réception, stockage et conditionnement de gaz inflammables liquéfiés similaires à celles exercées sur d'autres sites du groupe Dehon dont Saint-Priest et Bry-sur-Marne.

3.3.1 Dépotage de camions citernes ou d'isoconteneurs de GLI ou GLnI

Les opérations de dépotage de camions citernes ou d'isoconteneurs de GLI (capacité maximale de 20 tonnes – 50 m³) sont réalisées sur la zone de dépotage spécifique.

La pompe de dépotage (pompe à entrainement magnétique) est une pompe fixe, elle permet d'alimenter les 2 réservoirs aériens ou des fûts à pression à stocker.

3.3.2 Empotage de camion-citerne ou d'isoconteneurs de GLI ou GLnI

Des opérations d'empotage de camion-citerne ou d'isoconteneur pourront aussi être réalisées sur cette même zone de dépotage.

L'empotage pourra être réalisé depuis les réservoirs aériens par le biais de la pompe fixe du réservoir concerné ou depuis les fûts à pression placés à proximité de la zone de dépotage par le biais d'une pompe spécifique.

3.3.3 Stockages de gaz liquéfiés

3.3.3.1 Stockages fixes de GLI

Les stockages fixes de GLI représentent une capacité totale de 128 m³. Cette capacité se répartit dans deux réservoirs aériens de type cylindrique à axe horizontal de 64 m³ chacun.

Les produits stockés dans ces cuves sont les suivants : R-32 et HFO 1234yf.

3.3.3.2 Stockages mobiles

Des stockages mobiles de GLI ou GLnI (ISO, conteneurs, fûts à pression, bouteilles) seront disposés sur des zones dédiées.

3.3.3.3 Transferts de GLI et GLnI

Les tuyauteries de GLI relient :

- Le poste de dépotage aux réservoirs aériens ;
- Le poste de dépotage à la zone d'emplissage des FAP ;
- Les réservoirs aériens à l'atelier de conditionnement.

3.3.4 Conditionnement de GLI et GLnI

Un atelier de conditionnement de GLI et GLnI, permet de conditionner des gaz liquéfiés inflammables et non inflammables depuis les réservoirs aériens ou depuis des emballages nourrices (1 900 L ou 2 350 L) dans des emballages de 1 L à 2 350 L.

3.4 Activités associées aux Gaz Inflammables Liquéfiés (uniquement de type HC)

3.4.1 Quai camions FAP Bouteilles

Des opérations de chargement et de déchargement de camions transportant au maximum 10 FAP de GLI type HC sont réalisés au niveau du quai camions FAP Bouteilles de GLI type HC.

3.4.2 Stockage GLI type HC

Après déchargement, au niveau du quai camions FAP Bouteilles, les 10 FAP de GLI type HC sont directement transférés pour stockage au niveau du Stockage GLI type HC.

3.5 Activité “AdBlue”

L'activité « AdBlue » consiste à fabriquer, par hydrolyse de l'urée, une solution d'AdBlue®. Les deux matières premières mélangées sont l'eau osmosée et l'urée.

L'installation fonctionne en 4 étapes :

- **Etape 1** : chauffage de l'eau osmosée à 20° C dans la cuve de stockage grâce à un échangeur vapeur ;
- **Etape 2** : homogénéisation du mélange dans mélangeur d'une capacité de 30 m³ (température et pression atmosphérique) ;
- **Etape 3** : transfert dans cuves fixes de stockage (130 m³ unitaire) par ligne de transfert fixe ;
- **Etape 4** : expédition par camions citernes.

4. Nature et volume des activités

4.1 Classement du site au titre des ICPE

Le tableau ci-après présente le classement ICPE du site selon la nomenclature Edition v53 – 03-2023.

Tableau 3 : Classement ICPE (selon la nomenclature version EDITION v53 – 03-2023)

Rubriques	Désignation des activités classées	Régime
2718-1	Installation de transit, regroupement et tri de déchets dangereux ou contenant des substances dangereuses.	A
2790	Installation de traitement de déchets dangereux	A
3510	Valorisation de déchets dangereux par traitement physico-chimique avec une capacité de plus de 10 t/jour	A
3550	Stockage temporaire de déchets dangereux dans l'attente d'une activité listée à la rubrique 3510 > 50 t	A
2711	Installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques	DC
1185-1-a 1185-1-b	Fabrication, conditionnement et emploi de gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement n°517/2014. Fabrication, conditionnement ou emploi.	A
1185-3-1-a 1185-3-1-b	Fabrication, emploi et stockage de gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement n°517/2014. Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénérés, à l'exception du stockage temporaire.	D
1185-3-2	Stockage d'hexafluorure de soufre	D
47XX 47XX	Stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2.	A
1414-1	Installations de remplissage de gaz inflammables liquéfiés	A
1414-2-a	Installations desservant un stockage de gaz inflammable soumis à autorisation	A

(1) *A : autorisation, D : déclaration, DC : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement*

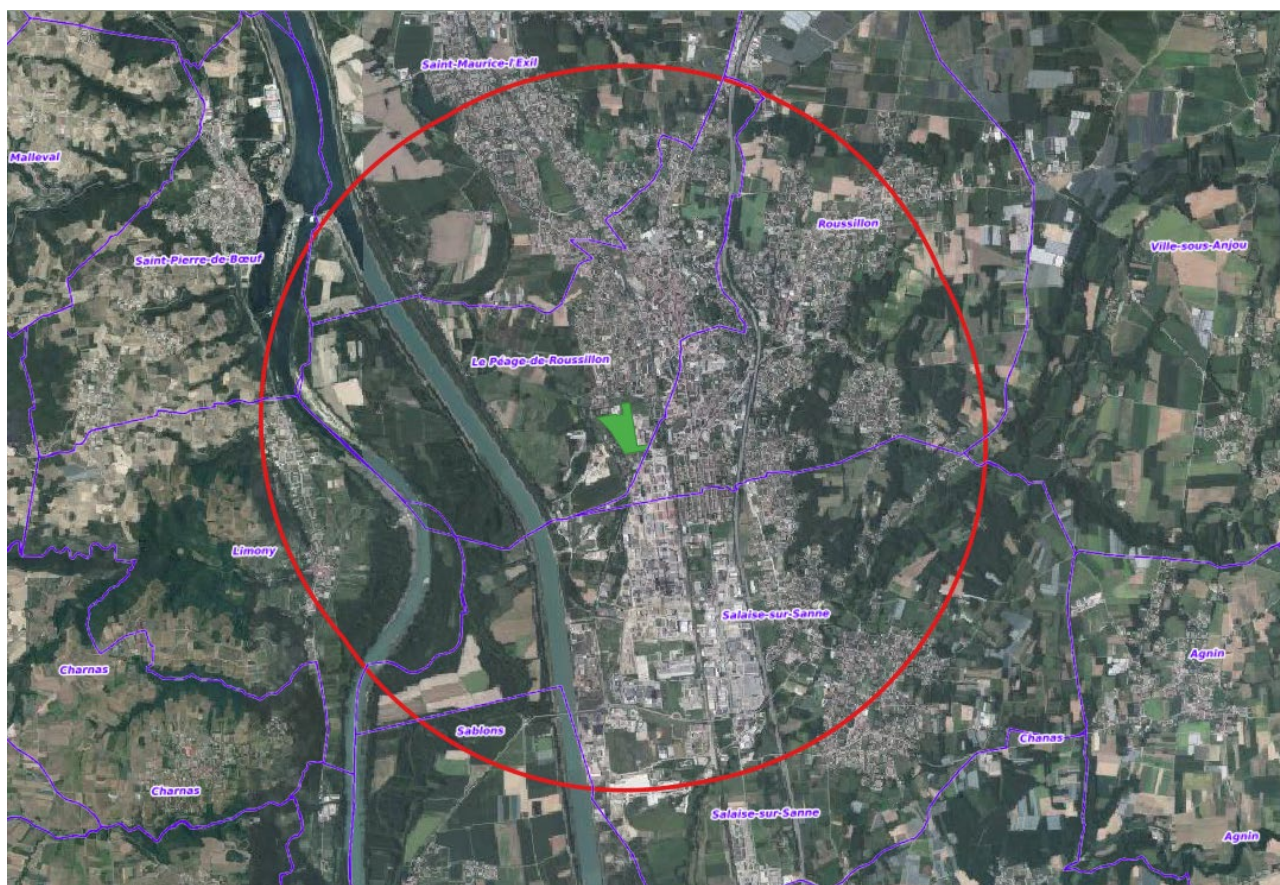
Le site sera soumis à **autorisation** au titre des rubriques :

- 1185-1-a et b : Gaz à effet de serre fluorés ;
- 1414-1 et 1414-2-a : Installations de remplissage ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés ;
- 2718-1 : Transit, regroupement ou tri de déchet dangereux ;
- 2790 : Traitement de déchets dangereux ;
- 3510 : Traitement de déchets dangereux ;
- 3550 : Stockage temporaire de déchets ;
- 47XX : Gaz inflammables liquéfiés.

En complément, le site sera soumis à **déclaration** au titre des rubriques :

- 1185-3-1-a et b et 1185-3-2 : Gaz à effet de serre fluorés ;
- 47XX : Gaz inflammables liquéfiés ;
- 2711 : Transit, regroupement, tri ou préparation de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Figure 3 : Rayon d'enquête et communes concernées



Légende :

- Etablissement CREALIS
- Rayon d'affichage (3 km)

La liste des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km est :

- Le Péage-de-Roussillon ;
- Saint-Maurice-l'Exil ;
- Roussillon ;
- Ville-sous-Anjou ;
- Salaise-sur-Sanne ;
- Sablons ; Limony ;
- Saint-Pierre-de-Bœuf.

4.2 Détermination du statut SEVESO

4.2.1 Règlementation applicable

4.2.1.1 Textes applicables

Les textes applicables sont les suivants :

- Décret n°2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du Code de l'Environnement ;
- Décret n°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement.

4.2.1.2 Guide technique

Le guide utilisé est le guide technique de l'INERIS de Juin 2014 « Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – version intégrant les dispositions du règlement CLP et la transposition de la directive Seveso III ».

4.2.1.3 Statut SEVESO

Un établissement peut être soumis à l'application des dispositions SEVESO III de 2 manières :

- Soit par **dépassement direct** des seuils SEVESO bas ou haut, en application du point I de l'article R.511-11 du code de l'environnement :

« Art. R511-11. - I. - Une installation répond respectivement à la " règle de dépassement direct seuil bas " ou à la " règle de dépassement direct seuil haut " lorsque, pour l'une au moins des rubriques mentionnées au premier alinéa du I de l'article R.511-10, les substances ou mélanges dangereux qu'elle vise sont susceptibles d'être présents dans l'installation en quantité supérieure ou égale respectivement à la quantité seuil bas ou à la quantité seuil haut que cette rubrique mentionne. Pour une rubrique comprise entre 4100 et 4699, est comptabilisé l'ensemble des substances ou mélanges dangereux présentant la classe, catégorie ou mention de danger qu'elle mentionne, y compris les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799 et les substances visées par les rubriques 4800 à 4899, mais à l'exclusion des substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4799, 2760-3 et 2792. Pour l'application de la règle de dépassement direct seuil bas, les rubriques ne mentionnant pas de quantité seuil bas ne sont pas considérées. ».

- Soit au titre de la **règle de cumul** en application du point II de l'article R.511-11 du Code de l'environnement :

« Art. R. 511-11- II. - Les installations d'un même établissement relevant d'un même exploitant sur un même site au sens de l'article R. 512-13 répondent respectivement à la " règle de cumul seuil bas " ou à la " règle de cumul seuil haut " lorsqu'au moins l'une des sommes Sa, Sb ou Sc dépasse 1.

a) **Dangers pour la santé** : la somme Sa est calculée, pour l'ensemble des substances ou mélanges dangereux présentant les classes, catégories et mentions de danger visé par les rubriques

4100 à 4199 (y compris le cas échéant les substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4899 et les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799), suivant la formule :

$$S_a = \sum \frac{q_x}{Q_{x,a}}$$

où " qx " désigne la quantité de substance ou mélange dangereux " x " susceptible d'être présente dans l'établissement, et " Qx, a " la quantité seuil bas ou la quantité seuil haut mentionnée à la rubrique 2760-3, 2792 ou numérotée 4700 à 4799 applicable, si la substance ou le mélange dangereux est visé par l'une de ces rubriques, ou sinon la quantité seuil bas ou la quantité seuil haut mentionnée à la rubrique applicable numérotée 4100 à 4199. Si la substance ou le mélange dangereux est visé par plusieurs rubriques numérotées 4100 à 4199, la plus petite des quantités seuil bas ou seuil haut mentionnées par ces rubriques est utilisée.

b) **Dangers physiques** : la somme Sb est calculée, pour l'ensemble des substances ou mélanges dangereux présentant les classes, catégories et mentions de danger visées par les rubriques 4200 à 4499 (y compris le cas échéant les substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4899 et les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799), suivant la formule :

$$S_b = \sum \frac{q_x}{Q_{x,b}}$$

où " qx " désigne la quantité de substance ou mélange dangereux " x " susceptible d'être présente dans l'établissement, et " Qx, b " la quantité seuil bas ou la quantité seuil haut mentionnée à la rubrique 2760-3, 2792 ou numéroté 4700 à 4799 applicable, si la substance ou le mélange dangereux est visé par l'une de ces rubriques, ou sinon la quantité seuil bas ou la quantité seuil haut mentionnée à la rubrique applicable numérotée 4200 à 4499. Si la substance ou le mélange dangereux est visé par plusieurs rubriques numérotées 4200 à 4499, la plus petite des quantités seuil bas ou seuil haut mentionnées par ces rubriques est utilisée.

c) **Dangers pour l'environnement** : la somme Sc est calculée, pour l'ensemble des substances ou mélanges dangereux présentant les classes, catégories et mentions de danger visées par les rubriques 4500 à 4599 (y compris le cas échéant les substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4899 et les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799), suivant la formule :

$$S_c = \sum \frac{q_x}{Q_{x,c}}$$

où " qx " désigne la quantité de substance ou mélange dangereux " x " susceptible d'être présente dans l'établissement, et " Qx, c " la quantité seuil bas ou la quantité seuil haut mentionnée à la rubrique 2760-3, 2792 ou 4700 à 4799 applicable, si la substance ou le mélange dangereux est visé par l'une de ces rubriques, ou sinon la quantité seuil bas ou la quantité seuil haut mentionnée à la rubrique applicable numérotée 4500 à 4599. Si la substance ou le mélange dangereux est visé par plusieurs rubriques numérotées 4500 à 4599, la plus petite des quantités seuil bas ou seuil haut mentionnées par ces rubriques est utilisée.

d) Pour l'application de la règle de cumul seuil bas, ne sont pas considérées dans les sommes Sa, Sb ou Sc les substances et mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4799 pour lesquels ladite rubrique ne mentionne pas de quantité seuil bas. »

4.2.2 Application à l'établissement CREALIS

Pour des raisons de confidentialité, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible le calcul permettant de statuer sur le statut SEVESO de l'établissement CREALIS. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

Tableau 4 : Rubriques et quantité retenues pour le calcul SEVESO - CONFIDENTIEL

L'établissement CREALIS répond à la règle de dépassement direct seuil haut pour la rubrique 47xx.

4.3 Conformité réglementaire

L'établissement CREALIS s'engage à être conforme notamment à :

- l'arrêté ministériel du 02/01/08 relatif aux réservoirs fixes manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, de capacité unitaire supérieure ou égale à 50 tonnes, présents au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées, à l'exception des stockages réfrigérés ou cryogéniques (en ce qui concerne les réservoirs de stockage de gaz inflammables liquéfiés R32 et R1234yf) ;
- l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- l'arrêté ministériel du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre 1er du livre V du code de l'environnement.
- l'arrêté ministériel du 04/08/14 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4802 (Rubrique devenue la rubrique 1185 à compter du 25 octobre 2018)

SAUF concernant l'annexe I à l'article « 2.3. Comportement au feu des locaux » où une demande d'aménagement est stipulée au sein de la PJ 49 : Etude de dangers, chapitre 9. Analyse préliminaire des risques associés aux installations, 9.4 Rappel des principales mesures de sécurité mentionnées dans l'APR, 9.4.2.4 PROCEDES, Partie : Régénération GLI et GLnI (SYS11_RegeGL).

5. Organisation du site

5.1 Implantation des installations

Le site de CREALIS comportera les éléments décrits dans le tableau ci-après et présentés sur la figure suivante.

Tableau 5 : Principales zones composant le futur site

N° du SYSTEME	Type d'activité	Activité
1	DEPOTAGE EMPOTAGE	ZONE Empotage Dépotage (SYS1_Emp_Dep)
2	DEPOTAGE EMPOTAGE	ZONE FAP Dépotage (SYS2_FAP_Dep)
3 6 7	STOCKAGE	Stockage mobile de GLI ou/et GLnI (SYS3_STO) (SYS6_STO) (SYS7_STO)
4	STOCKAGE	Stockage ISO et/ou mobile de GLI et/ou de GLnI (SYS4_STO)
5	STOCKAGE	Stockage GLI type HC (STO5_STO)
8	STOCKAGE	Stockage ISO de GLI et/ou de GLnI (SYS8_STO)
9	STOCKAGE	Stockage aérien GLI (SYS9_STO)
10	PROCEDES	Régénération SF6 (SYS10_RegeSF6)
11	PROCEDES	Régénération GLI et GLnI (SYS11_RegeGL)
12	PROCEDES	Conditionnement GLI (SYS12_CondGL)
13	DIVERS	Quais Camions FAP Bouteilles (SYS13_QuaiHC)
14	PROCEDES	Broyeur (SYS14_BROY)
15	PROCEDES	AdBlue (SYS15_AdB)
16	UTILITES	Utilités (SYS16_UTIL)

Figure 4 : Principales zones composant le site



5.2 Fonctionnement du site

5.2.1 Effectif

L'effectif total prévu est de 9 personnes pour l'ensemble du site de CREALIS. Le tableau ci-après précise la répartition fonctionnelle des employés sur le site.

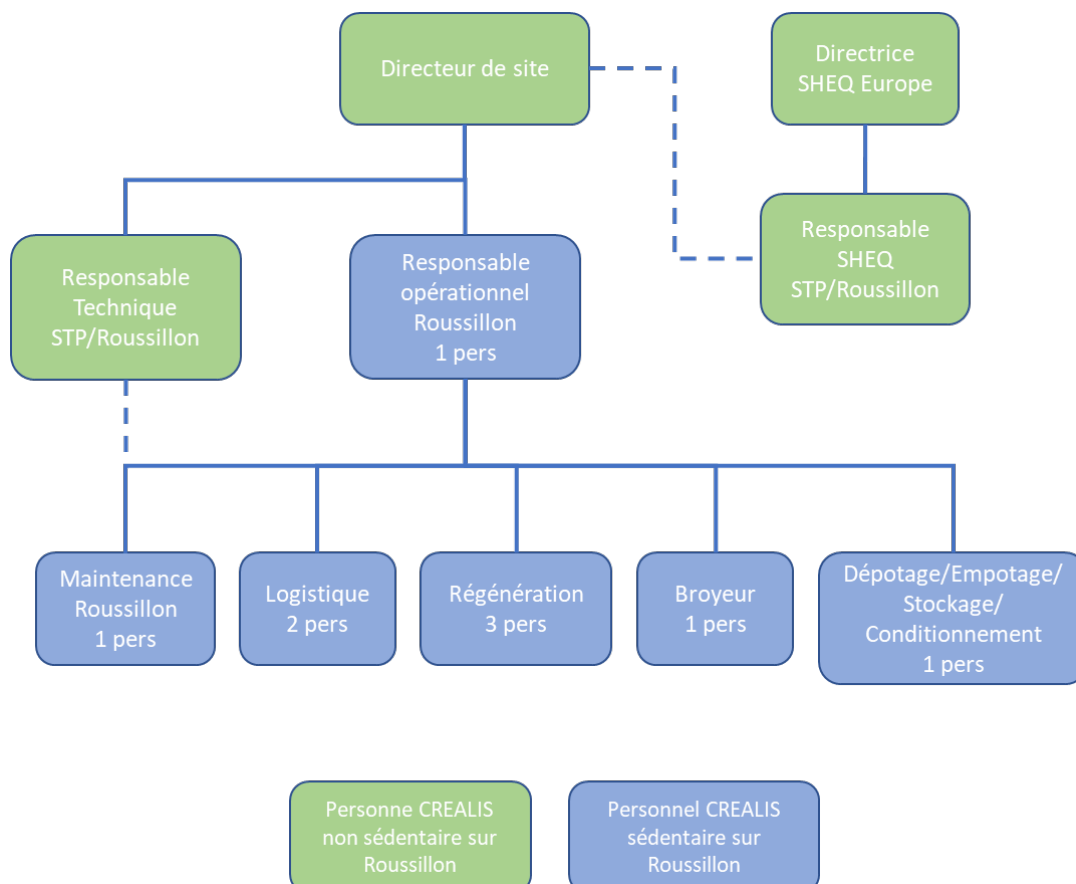
Tableau 6 : Répartition de l'effectif du site CREALIS

Fonction	Effectif
Responsable opérationnel	1
Agents de maitrise	8
TOTAL	9

Le site va créer environ **9 emplois supplémentaires**.

Le logigramme hiérarchique du site est donné dans la figure suivante.

Figure 5 : Logigramme hierarchique du site



5.2.2 Horaires de travail

Le personnel de production travaille de 6h à 20h.

6. Description des installations

6.1 Activités de traitement des déchets

6.1.1 Activité de broyage

Pour des raisons de confidentialité lié à la technologie retenue, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible la présentation du broyage. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

Figure 6 : Processus de broyage - CONFIDENTIEL

Figure 7 : Broyeur - CONFIDENTIEL

6.1.2 Régénération des fluides halogénés pollués (GLI et GLn I)

Pour des raisons de confidentialité lié à la technologie retenue, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible la présentation complète du traitement des fluides halogénés pollués. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

6.1.3 Régénération de l'hexafluorure de soufre (SF₆) pollué

Pour des raisons de confidentialité lié à la technologie retenue, CREALIS ne souhaite pas rendre disponible la présentation complète du traitement du SF₆ pollué. Si nécessaire, une version complète du document peut être demandée au porteur du dossier.

6.2 Activité de conditionnement de GLI

L'atelier de « conditionnement de GLI » sera un atelier fermé et équipé de :

- 2 équipements identiques permettant le conditionnement des FAP et des bouteilles.

Figure 8 : Exemple d'installation de conditionnement de GLI



Source : CREALIS

6.3 Dépotage / empotage des produits

6.3.1 Zone « DEPOTAGE EMPOTAGE »

La zone « DEPOTAGE EMPOTAGE » permettra de traiter des camions citernes ou d'isoconteneurs de GLI et GLnl.

La zone de « DEPOTAGE EMPOTAGE » sera composée de skids (structure de type châssis mobile) comprenant chacun :

- 1 pompe ;
- 1 tuyauterie d'aspiration équipée d'une vanne tout ou rien, d'une vanne manuelle et d'un raccord cassant auto-obturant ;
- 1 tuyauterie de refoulement, équipée d'une vanne tout ou rien et d'un clapet anti-retour ;
- 1 limiteur de pression, relié au réservoir en cours de dépotage, qui permet de recycler le liquide en cas de pression trop élevée au refoulement de la pompe ;
- 1 système d'instrumentation associée comprenant :
 - 1 détection de présence de liquide afin de préserver la pompe ;
 - 1 mesure de pression au refoulement, transmise à l'automate de conduite ;
 - 1 mesure de température avec seuil haut.

La pompe de dépotage a un débit nominal de 12 m³/h et la pompe de soutirage est de 7,5 m³/h.

Un compresseur de type vertical est utilisé comme secours des pompes et permet également de récupérer les phases gaz résiduelles des citernes, iso-conteneurs ou réservoirs.

6.3.2 Zone « FAP Dépotage »

La zone « FAP Dépotage » permettra de dépoter des FAP.

La zone de « FAP Dépotage » sera une installation fixe comprenant :

- 3 FAP de récupération des produits ;
- 1 pompe.

6.4 Stockages

6.4.1 Stockages fixes de GLI

Les stockages fixes de représenteront une capacité totale de 128 m³. Cette capacité se répartira dans deux réservoirs aériens de type cylindrique à axe horizontal de 64 m³ chacun.

Les produits stockés dans ces cuves sont les suivants : R32 et HFO1234yf.

En génératrice inférieure, chacune des cuves disposera d'1 piquage DN50 pour le soutirage, relié à la pompe.

En génératrice supérieure, chacune des cuves sera équipée de :

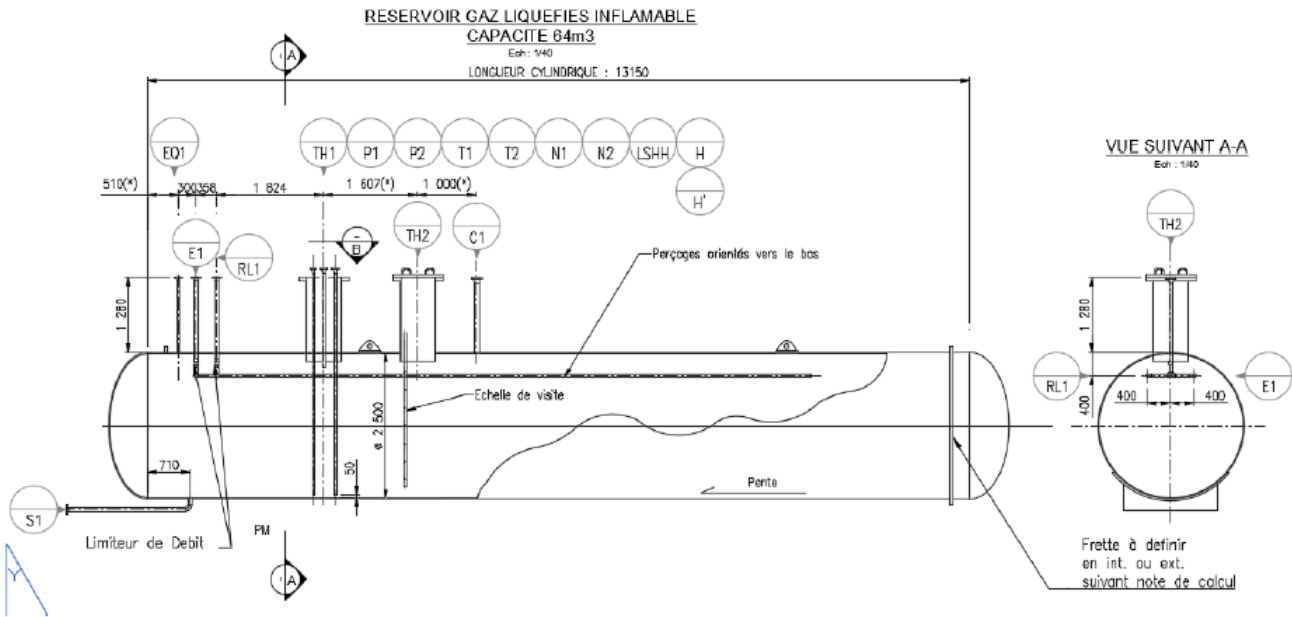
- 1 trou d'homme de Ø600mm lui-même équipé comme suit :
 - 1 piquage DN25 pour le jaugeur ;
 - 1 piquage DN80 pour le niveau à flotteur ;
 - 1 piquage DN25 pour sonde de pression ;
 - 1 piquage DN25 pour sonde de pression ;
 - 1 piquage DN25 pour sonde de température en doigt de gant ;
 - 1 piquage DN25 pour sonde de température en doigt de gant ;
 - 1 piquage DN25 pour détecteur de niveau très haut ;
 - 1 piquage DN25 pour le retour gazeux ;
- 1 trou d'homme de Ø600mm pour les visites périodiques ;
- 1 piquage DN50 pour le remplissage du réservoir avec limiteur de débit interne ;
- 1 piquage DN50 pour le retour liquide avec limiteur de débit interne ;
- 1 prise de terre ;
- 1 piquage DN80 pour le robinet de jumelage des soupapes du réservoir.

Les conditions de services maximum de l'installation (ou pression et température de calcul) seront :

- Pression de Service maximale = 32 bar eff ;
- Températures de Service minimale et maximale = -20°C à +40°C.

Un schéma de principe d'une cuve est disponible ci-après.

Figure 9 : Schéma de principe d'une cuve de GLI



Source : CREALIS

6.4.2 Stockages mobiles

Des stockages mobiles de GLI et GLNI (conteneurs, fûts à pression, bouteilles) seront disposés sur des zones dédiées.

NOTA : Stockage 01 Retour

La zone Stockage 01 Retour peut contenir l'ensemble des emballages (bouteilles, FAP et Isoconteneurs), vides ou pleins, contenant des GLI fluorés ou non **sauf de type hydrocarbures**.

6.4.3 Transferts

Tous les tronçons isolables contenant du liquide sont protégés par une soupape d'expansion thermique.

Les tuyauteries véhiculant du liquide ont un diamètre de 50 mm ; les tuyauteries véhiculant du gaz ont un diamètre de 32 mm.

La pomperie de soutirage des cuves est installée près de la zone des réservoirs aériens et est directement connectée à ceux-ci. Elle inclut 2 pompes pour le transfert de GLI des réservoirs vers l'atelier de conditionnement. Chacune de ces 2 pompes est dédiée à un réservoir.

Les pompes de soutirage des réservoirs aériens ont un débit nominal de 7,5 m³/h.

Le débit minimum de chaque groupe de pompe est assuré par une ligne de retour liquide sur chaque réservoir. Un organe de protection sur cette ligne permet d'assurer ce débit.

6.5 Activité "AdBlue"

La préparation de solution d'AdBlue® consiste en un mélange de deux matières premières : eau osmosée et urée.

L'eau osmosée fournie par la plateforme OSIRIS est chauffée à 20°C dans la cuve de stockage grâce à un échangeur vapeur, celle-ci étant également fournie par la plateforme OSIRIS. L'urée et l'eau sont envoyées dans un mélangeur d'une capacité de 30 m³ afin d'homogénéiser le mélange. Le mélangeur fonctionne à pression et température atmosphériques et est situé sous abri.

Le procédé de dissolution/dilution permet de garantir la bonne concentration du produit fini (AdBlue®) en urée (32,5% pds +/- 0,5%) et par conséquent la conformité du produit.

Une fois le titrage cible atteint, le produit est transféré dans les cuves fixes de stockage d'une capacité de 130 m³ chacune par des lignes de transfert fixes.

L'AdBlue® sera expédiée en vrac dans des camions citernes remplis sur le pont-basculé de la zone.

Tableau 7 : Matières Premières

Matières	Classement CLP	Format / Origine	Process	Déchets / rejets
Urée	Non classé	Livraisons en bigbag par camion	Mélange avec de l'eau osmosée	Déchet de big-bag compacté et expédié à une société extérieure spécialisée
Eau (non potable)	Non classé	Prélevée et fournie par le GIE Osiris (20 000t/an). Stockée en réservoir aérien.	Osmose inverse	Pas de rejets

Tableau 8 : Produit fini

Matières	Classement CLP	Format / Origine	Process	Déchets / rejets
Adblue	Non classé	Stockée en réservoir aérien. Livraisons en camion-citerne	Chargement de citerne	Pas de déchet/rejets

6.5.1 Appareils de levage et manutention

Les appareils de manutention utilisés sur le site de CREALIS sont essentiellement des chariots élévateurs, nécessitant un CACES 3 dont l'ensemble des salariés opérationnels seront titulaires. Ces chariots électriques seront ATEX si nécessaire du fait d'activité potentielle en zone de transfert de fluides inflammables. Ils serviront à transporter des palettes ou des paniers de bouteilles (emballages sous pression), ou encore des fûts à pression (emballages sous pression) jusqu'à 2 530 L.

Dans le cadre de l'ouverture des activités du site, il est prévu la location de 2 chariots élévateurs, de charge utile d'environ 3T.

Aussi, l'usage de 3 gerbeurs électriques est prévu à l'intérieur des ateliers.

Les habilitations de CREALIS seront ainsi attribuées aux salariés concernés.

En termes de répartition, il est ainsi envisagé :

- Logistique (sud du site) : 1 chariot électrique ;
- Atelier Broyeur : 1 gerbeur électrique ;
- Atelier Régénération : 2 gerbeurs électriques ;
- Atelier de conditionnement : 1 chariot électrique.

6.5.2 Utilités utilisées

Le site dispose de nombreux réseaux (enterrés ou aériens) issus des anciennes activités de Cerdia et issu du partage de la plateforme Osiris :

- Air (instrumentation et service) ;
- Azote HP -12 bars ;
- Eau (brute, potable, déminéralisée, récupérée) ;

- Egouts ;
- Condensats ;
- Vapeurs (6,5 bars) :
- Méthane : réseau récemment condamné (dégazé et inerté) ; non utilisé par CREALIS
- Incendie haute pression ;
- Mousse incendie ;
- Effluents ;
- Electricité ;

La majeure partie de ces réseaux seront réutilisés pour les besoins de CREALIS.

6.5.2.1 Eau courante et potable

L'eau sanitaire prévue pour les salariés sera issue du réseau géré par la plateforme Osiris.

6.5.2.2 Eau brute

CREALIS mettra en place une convention avec la plateforme OSIRIS pour la fourniture d'eau brute via le réseau de la plateforme pour ses besoins de process (production d'eau osmosée).

6.5.2.3 Evacuation des eaux usées

Les eaux usées seront raccordées au réseau des eaux usées de la plateforme Osiris, et gérées grâce à une convention avec cet organisme. Les process CREALIS ne génèrent pas de rejets aqueux.

6.5.2.4 Vapeur / Condensats

La vapeur sera livrée par le réseau (6,2 bars, 200°C, PS 6,7b – Ts 220°C) de la plateforme Osiris, et dont les caractéristiques seront également définies dans la convention avec la plateforme Osiris. Les condensats issus des vapeurs seront également récupérés par le réseau de la plateforme.

La consommation de vapeur sera utilisée pour le chauffage des bâtiments permettant ainsi d'éviter la mise en place de chaudière.

6.5.2.5 Electricité

L'alimentation de puissance sera gérée par OSIRIS et la distribution en propre par CREALIS. Tous les réseaux seront partagés avec la plateforme qui est directement concernée par la gestion des situations d'urgence.

6.5.2.6 Air comprimé

Deux réseaux maillés de 8 bars seront gérés par OSIRIS et facturés à CREALIS :

- Un réseau pour les applications services ;
- Un réseau pour l'instrumentation.

L'air comprimé est essentiellement utilisé pour des applications process comme des vannes pneumatiques et des pompes pneumatiques ou encore de l'instrumentation. Ils sont alimentés par 3 compresseurs à vis et un compresseur centrifuge. En cas de défaillance ou baisse de pression dans les réseaux air, une vanne de détente permet de privilégier le réseau air instrumentation au détriment du réseau air service.

6.5.2.7 Azote

Le réseau d'OSIRIS fournira de l'azote à 12 bars. L'usage de ce gaz est pour la vérification de l'étanchéité de certains emballages ou cuves de stockages sous pression (ESP).

6.5.2.8 Consommations

Tableau 9 : Consommations envisagées

Utilités	Consommation normale	Unités
Electricité	400	KWh
Vapeur (chauffage bâtiments)	1	T/h
Air comprimé	20	m3/min
Azote	10	m3/an
Eau	20 000	m ³ /an

7. Ouvrage et travaux envisagés

7.1 Travaux de démolition/construction

Aucun travail de démolition ne sera réalisé par CREALIS suite aux démantèlements des installations par l'ancien exploitant, CERDIA.

Les travaux structurels seront les suivants :

- Réhabilitations des bâtiments plus ou moins dégradés :
 - Toitures des bâtiments en fibrociments → désamiantage et réfection de toits de 2 bâtiments en priorité puis d'un 3^{ème} ultérieurement ;
 - Bardage d'un bâtiment en mâchefers → recouvrement par un nouvel enduit sur les zones concernées ;
 - Travaux sur l'alimentation électrique de certains bâtiments accueillant des activités de process ;
 - Réfection de la dalle béton et de l'éclairage de 2 bâtiments.
- Création de nouvelles installations :
 - Pour la logistique :
 - Installation de deux quais de chargement ;
 - Création d'aires de stockage des produits prêts à être expédiés, pour la préparation de commande, et également des zones tampons à réception avant réaffectation sur le site.
 - Mise en place d'un poste de dépotage au nord du site :
 - Réfection de la chaussée, mise en place du process ;
 - Création de l'arrivée des utilités (caniveau technique) avec électricité, eau, air comprimé ;
 - Mise en place d'une structure abritée permettant la mise en place des dispositifs standards de sécurité (rampes d'extinction automatique, détection flamme/gaz, etc.) ;
 - Mise en place de 2 cuves de stockage de GLI aériens de 64 m³ chacun à proximité du poste de dépotage.
 - Terrassement ;
 - Fondation et installation des réservoirs ;
 - Raccordement mécanique, air et instrumentation ;
 - Réalisation d'un atelier « ouvert » de conditionnement de GLI :
 - Terrassement
 - Fondation et réalisation de dalle béton avec abri et fermeture sur le côté Sud;
 - Installation des équipements de process ;
 - Raccordements électricité, mécanique, air et instrumentation ;

- Réalisation de terrassement et mise en béton des zones de stockage entre l'atelier de conditionnement et la zone logistique ;
- Création/réfection de voiries :
 - Remise en état des anciennes zone goudronnées ;
 - Ajout d'une zone de retournement, de chargement/déchargement de camions ;
 - Ajout d'une zone de stockage bitumée pour les emballages mobiles.

7.2 Gestion des déblais/remblais

Des travaux de terrassement seront nécessaires considérant les différences de niveaux présentes sur l'ensemble du site, notamment pour la zone de logistique et de stockage des GLI.

Les mouvements de terres resteront internes au site, aucun apport de matériaux extérieur ou d'évacuation de déblais ne sera réalisé.

8. Description des moyens de suivi et de surveillance

L'étude d'impact (PJ4) présente dans le détail la description des moyens de suivi et de surveillance.

9. Description des moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident

L'étude de dangers (PJ49) présente dans le détail les moyens de prévention, de protection et d'intervention vis-à-vis des accidents majeurs susceptibles de se présenter sur le site.

10. Nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées

L'étude d'impact (PJ4) présente dans le détail, au sein des chapitres relatifs à la gestion des eaux, la nature et le volume des eaux utilisées ou affectées par l'exploitation prévue par CREALIS. En voici les points-clés.

10.1 Nature, origine et volume des eaux utilisées

Tableau 10. Consommation d'eau

Nature des eaux	Origine	Utilisation	Volume
Eau potable	Réseau public	Eaux sanitaires (douches, toilettes)	Environ 1 500 m ³ /an <i>sur la base de 100 m³/an par personne</i>
Eaux souterraines	Réseau OSIRIS	Eaux industrielles	Environ 20 000 m ³ /an <i>activité AdBlue</i>

10.2 Nature, origine et volume des eaux affectées par le fonctionnement du site

Tableau 11. Rejets d'eau

Nature des eaux	Origine	Traitement	Volume
Eaux pluviales de toiture	Ruissellement sur la toiture	Collecte via un réseau unique du site avant gestion par le réseau d'eaux usées de la plateforme chimique d'OSIRIS	Environ 6 500 m ³ /an (sur la base de 10 l/m ²)
	Ruissellement sur le site		
Eaux vannes	Sanitaires, douches		Environ 1 500 m ³ /an
Eaux industrielles	Aucun		

11. Conditions de remise en état du site après exploitation

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement).

Conformément à l'article R 512-39-1 alinéa I du Code de l'Environnement, CREALIS notifiera à la préfecture la cessation d'activité au moins 3 mois avant celle-ci.

Cette notification décrira les mesures prises ou prévues, pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

Ces mesures comprennent notamment :

- L'enlèvement et l'élimination dans les règles de l'art de toutes substances potentiellement dangereuses et leur(s) contenant(s) et des déchets présents sur le site,
- Des interdictions ou limitations d'accès au site : peuvent être mis en place par exemple, du gardiennage, renforcement des clôtures ou du portail, des panneaux d'interdiction d'accès au publics...,
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion : évacuation de tous les produits à risques liés aux explosions, vidange et inertage de cuve, ...,
- La surveillance des effets sur l'environnement : maintien de la surveillance de la qualité des eaux souterraines, ...

L'usage futur proposé par CREALIS est industriel.